

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif²

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	14 décembre 2011
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice combiné ³
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	2,07 % au 30 novembre 2023

GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

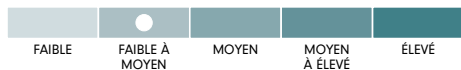
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

David Tulk
David Wolf

Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Un placement de base dont la composition cible correspond à 50 % d'actions et 50 % de titres à revenu fixe.
- Conçu pour les investisseurs qui recherchent une combinaison de croissance et de revenus.
- Utilise une répartition active de l'actif dans de multiples dimensions du portefeuille afin de tirer parti des occasions sur le marché et d'atténuer le risque.

CLASSIFICATION DU RISQUE⁴



FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE) 170

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT¹ (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	20,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	22,5
PLUS DE 10 M\$	25,0

CODES DU MANDAT

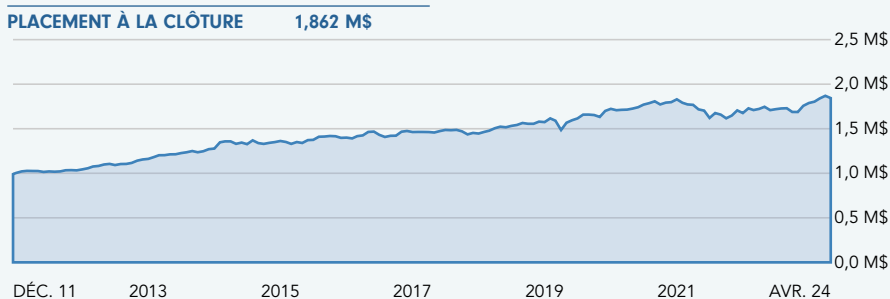
DOLLAR CANADIEN			DOLLAR AMÉRICAIN		
CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5	CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5
113	138	137	703	718	716

Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Catégorie B, après déduction des frais.

AU 30 AVRIL 2024

Croissance d'un placement de 1M \$



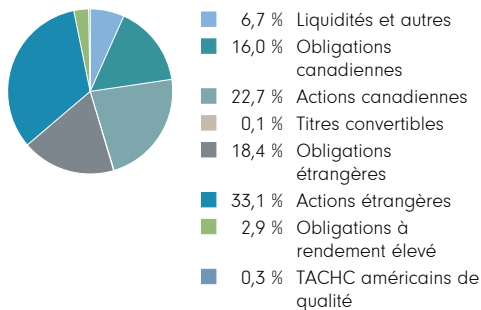
Rendement par période standard (%) 31 mai 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	1,95	2,17	6,99	10,01	5,05	2,58	4,39	4,47	5,27

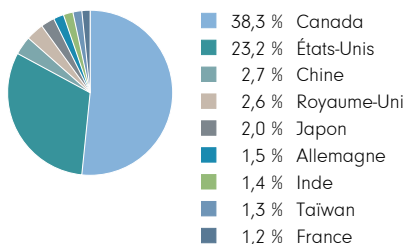
Rendement par année civile (%) 31 mai 2024

	CA	2023	2022	2021	2020	2019
Mandat	5,10	6,71	-8,41	6,20	9,46	8,87

COMPOSITION DE L'ACTIF - au 30 avril 2024



COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE - au 30 avril 2024



COMPOSITION SECTORIELLE

au 30 avril 2024

10,2 %	Produits financiers
6,6 %	Matériaux
9,3 %	Technologie de l'information
7,0 %	Industrie
5,1 %	Énergie
4,9 %	Consommation discrétionnaire
3,8 %	Produits de première nécessité
3,7 %	Services de communication
3,1 %	Soins de santé
1,3 %	Services collectifs
0,7 %	Immobilier
-5,2 %	Multisectoriel

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif² (suite)

DIX PRINCIPAUX TITRES DU TRIMESTRE

AU 31 MARS 2024

Microsoft - Technologie de l'information	
Constellation Software - Technologie de l'information	
Banque Royale du Canada - Produits financiers	
iShares Comex Gold Trust ETF - Matériaux	
Canadian Natural Resources - Énergie	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada - Industrie	
La Banque Toronto-Dominion - Produits financiers	
Amazon.com - Consommation discrétionnaire	
Nvidia - Technologie de l'information	
Meta Platforms - Services de communication	
Nombre total de titres	4 916
Dix principaux titres - Total	10,3 %

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif

- La répartition de l'actif du Mandat se compose habituellement des fourchettes suivantes : 25 à 65 % d'actions, 25 à 65 % de titres à revenu fixe et 0 à 40 % d'instruments du marché monétaire.
- Dans le cadre de ces fourchettes, le gestionnaire de portefeuille établit des répartitions tactiques destinées à atténuer les risques à la baisse grâce à des bandes asymétriques. Cela signifie que sur la base d'une pondération neutre de 50 % d'actions, le gestionnaire peut surpondérer les actions jusqu'à 25 %. De plus, sur la base d'une composition neutre de 40 % de titres à revenu fixe, le gestionnaire peut surpondérer cette catégorie jusqu'à 25 % et sous-pondérer celle-ci jusqu'à 15 %.
- Le gestionnaire de portefeuille peut changer la répartition des placements du Mandat n'importe quand.

Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont David Wolf et David Tulk.
- Pour prendre ses décisions de répartition tactique de l'actif, le gestionnaire de portefeuille fait appel aux innombrables données économiques et aux résultats de l'analyse fondamentale ascendante ainsi qu'à la recherche macroéconomique mondiale de grande envergure.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat privé n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, sauf dans le cas des programmes d'opérations systématiques existants. Vous ne pouvez pas souscrire des titres de ce Mandat privé dans un régime enregistré. Vous pourriez plutôt souscrire des titres de la Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif.
- 3 L'indice combiné est constitué de l'indice composé plafonné S&P/TSX à 30 %, de l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 24 %, de l'indice MSCI Monde tous pays, hors Canada (net) à 20 %, de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond à 16 % et de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 10 %. Avant le 1^{er} octobre 2014, l'indice de référence était une combinaison de l'indice composé plafonné S&P/TSX à 50 %, de l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 40 % et de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 10 %.
- 4 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. © 2024 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.